

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRÉCY
Séance du 12/03/2021**

L'an 2021 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Foyer Rural sous la présidence de FERRAND Christian, Maire.

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOUROUX Francis à M. SARREAU Philippe

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 08/03/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le :

et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : M. GANGNERON Antoine

SOMMAIRE

a. Approbation du conseil municipal du 15 février 2021

b. Délibérations :

- **Approbation du compte de gestion de la commune 2020**
- **Vote du compte administratif communal 2020**
- **Affectation du résultat au budget primitif 2021**
- **Information : résultats d'exécution du compte administratif eau et assainissement 2020**
- **Coupe de bois 2021 Brécy-Francheville - parcelles 28 et 29**
- **Demande de M. PARRILLA : Restauration de la chapelle de Francheville**
- **Subvention 2021**
- **Loyer du SMERSE : modification du bail**

- **Fonds de solidarité pour le logement 2021**

a. Le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2021 est approuvé.

b. Détail de la délibération :

Référence : 2021_0006

Objet : Approbation du compte de gestion de la commune 2020

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0007

Objet : Vote du compte administratif communal 2020

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif communal 2020. Monsieur le Maire propose M. Aurélien LAUNAY pour cette fonction. Après le vote, M. Aurélien LAUNAY est élu à l'unanimité.

M. le Maire donne la présidence à M. Aurélien LAUNAY et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Aurélien LAUNAY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christian FERRAND, Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation du Compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 1 001 067.00 €
- Total émis : 620 669.78 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 1 001 067.00 €
- Total émis : 540 983,05 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 79 686.73 €

REPORT 2019 : + 402 460.57 €

Soit un résultat global de clôture de 402 460.57 € + 2 835.95 € d'excédent de fonctionnement du CCAS dissous en 2020 soit un excédent global de 484 983.25 € (R 002).

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 649 596.00 €
- Total émis : 109 749.69 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 649 596.00 €
- Total émis : 65 633.81 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 44 115.88 €

REPORT 2019: 63 849.38 €

Soit un résultat global de clôture de 19 733.50 € (R 001).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2020.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0008

Objet : Affectation du résultat au budget primitif 2021

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal, dont les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le comptable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

• **Résultat de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2020 : 79 686.73 €
- Résultats antérieurs reportés dont le résultat de fonctionnement du CCAS (002) : 405 296.52 €
- Résultat à affecter : 484 983.25 €

• **Solde d'exécution de la section d'investissement**

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : + 19 733.50 €
- Solde des Restes à Réaliser : - 165 214.00 €

• **Affectation du résultat :**

- R 001 : 19 733.50 €
- R 002: 339 502.75 €
- R 1068 : 145 480.50 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0009

Objet : Information : résultats d'exécution du compte administratif eau et assainissement 2020

Le Maire rappelle au conseil que la compétence eau et assainissement relève de la Communauté de communes Terres du Haut Berry depuis le 1er janvier 2021.

M. le Maire rappelle également que les comptes administratifs, de gestion et les budgets ont été votés au dernier conseil communautaire du 25 février 2021 et présente au conseil municipal les résultats de clôture du compte administratif eau et assainissement comme suit :

	Résultat de clôture de 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat 2020	Résultat de clôture
Investissement	9 300,61 €		13 619,33 €	22 919,94 €
Fonctionnement	189 904,85 €	10 613,39 €	-14 960,64 €	164 330,82 €
Total	199 205,46 €	10 613,39 €	- 1 341,31 €	187 250,76 €

Le conseil municipal prend acte de cette information

Référence : 2021_0010

Objet : Coupe de bois 2021 Brécy-Francheville - parcelles 28 et 29

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. ROGER Rodolphe de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire 2	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
B-F 28	AS		2.19	non		X		XX	
B-F 29	AS		1.85	non		X		XX	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

1 Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EMC coupe d'emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouage

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- MM : Emmanuel PALLEAU, Philippe ROGER, Francis MOUROUX comme garants des affouages de Francheville,

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu : octobre
- le délai d'abattage au 15 avril
- le délai de vidange au 15 août au 15 octobre

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0011

Objet : Demande de M. PARRILLA : Restauration de la chapelle de Francheville

M. le Maire fait part de la demande de subvention de M. PARILLA concernant le projet de restauration de la chapelle de Francheville qui a démarré au printemps 2020.

Après avoir délibéré, les membres du conseil par :

- voix pour : 14
- abstention : 1

- décide d'octroyer une subvention de 1700 € qui sera versée à la fondation du patrimoine pour la restauration de la chapelle de Francheville,
- signale que la dépense sera imputée au 6574.

Référence : 2021_0012

Objet : Subvention 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les demandes de subventions au titre de 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants ci-dessous cités au titre de 2021. Ces montants seront à prévoir au budget primitif 2021.

SUBVENTIONS	
OBJET	2021
Prévention Routière	30,00 €
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35,00 €
ADMR des Aix d'Angillon	320,00 €
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155,00 €
Association Familiale de Brécy	390,00 €
Etoile Sportive de Brécy	1 100,00 €
Foyer Rural de Brécy	900,00 €
Coopérative scolaire	800,00 €
FACILAVIE	60,00 €
Association de soins à domicile - ASSAD	60,00 €
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100,00 €
ACPG-CATM-TOE (gerbes)	55,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500,00 €
Association Amitié Loisirs - EHPAD Nohant	60,00 €
BRECY PECHE 18	380,00 €
TOTAL	4 945,00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0013

Objet : Loyer du SMERSE : modification du bail

M. le Maire fait part de la demande de M. Emile LECLERC, Président du SMERSE qui souhaite régler le loyer et les charges en une seule fois. Il est donc nécessaire de faire un avenant au bail signé le 17 janvier 2003 afin de modifier les modalités de paiement.

Le nouveau bail pourra prendre effet à compter du 1er avril.

Vu la délibération du 16 décembre 2002 fixant les modalités du bail du SMERSE,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer l'avenant modifiant les articles 3 et 4 du bail.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021_0014

Objet : Fonds de solidarité pour le logement 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Direction Départementale de l'Insertion et de l'Action Sociale concernant la participation de la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau en direction des personnes défavorisées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2021, pour un montant de 400 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Commerce

- M. le Maire fait part de la signature du contrat de location-gérance et de la promesse de cession du fonds de commerce.
- La première réunion de chantier a eu lieu le 12 mars avec l'ensemble des entreprises retenues pour le chantier. Les travaux commencent lundi 15 mars et la phase de désamiantage le 22 mars.

COVID 19

Suite à la difficulté que rencontrent les gens pour avoir des rendez-vous pour être vaccinés contre la COVID19, un projet de centre éphémère est à l'ordre du jour. Les maires de Brécycy, Rians et Sainte-Solange se mobilisent pour sa mise en place. Une rencontre avec un médecin et infirmières a eu lieu ; la demande d'ouverture d'un centre a été faite auprès de la préfecture.

Commission sécurité

M. Aurélien Launay rappelle que la commission de sécurité s'est réunie le 24 février.

Diverses réflexions sont à mener notamment sur les "points noirs" de la commune en termes de sécurité, sur l'éclairage public et projet d'achat de radars pédagogiques.

M. Patrick Bougrat signale que le radar endommagé n'est pas réparable. Des devis ont été demandés pour l'achat d'un ou deux radars.

Sapins

Avec les deux sécheresses du printemps et de l'été dernier, les sapins du lotissement de la Sapinière le long de la RD 12 ont souffert et leur mortalité s'est accélérée.

Un premier abattage a été réalisé au printemps 2020.

Après consultation de professionnels depuis l'été dernier, il a été constaté que d'autres sapins sont morts et qu'il n'est pas possible de sauver les autres.

En conséquence, ils vont être tous abattus. Les cèdres qui ne paraissent pas touchés, sont conservés.

De plus, la haie de thuyas du stade de foot est également malade. Elle va donc être aussi abattue et un filet pare-ballons sera installé pour protéger les habitations.

Un rendez-vous a été pris avec le PETR Centre-Cher pour réfléchir sur l'aménagement des espaces verts libérés afin de pouvoir replanter au plus vite.

Les dépenses seront intégrées au Budget 2021.

Tour de France

M. FERRAND rappelle que le Tour de France passera par Brécycy le 2 juillet sur la RN 151 et la route de Villabon.

Une animation peut-elle être envisagée ? Comment ? Avec qui ?

Restructuration du pôle scolaire

M. le Maire fait part des premières conclusions de l'étude de la SEM TERRITORIA concernant le projet école et le périscolaire.

Pêche

Ouverture de la pêche le 20 mars et lâcher de truites le 3 avril.

Prochain conseil

- Lundi 29 mars à 19h00 au foyer rural

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Brécy le 16 mars 2021

Le Maire,



Christian FERRAND